



**BULLETIN
DE LA SECTION FO ALSTOM SIF**

LA MAJORITÉ CGC-CFDT DU CE A VOTÉ LA RÉDUCTION DE LA SUBVENTION VERSÉE AU CE!

Lors de la réunion de CE du 26/03/2009, la majorité CFDT- CGC a voté la réduction de la subvention versée par la direction au CE pour le financement des activités sociales et culturelles ! Cette subvention passe ainsi de 3,5% de la masse salariale à 2,3% à compter du 1^{er} avril 2009 dans le cadre d'une « convention de rétrocession de la gestion du restaurant d'entreprise » à la direction. Auparavant, le CE payait à Eurest les frais d'admission pour les salariés d'ATIS Saint-Ouen, correspondant au montant de 4,44€ mentionné sur votre ticket de cantine, sans d'ailleurs qu'aucun contrat ou convention n'oblige le CE à le faire. Il est écrit dans la « convention de rétrocession » : « *La Direction veillera [sic] à maintenir des prestations de qualité, n'entraînant pas de surcoût pour les salariés.* » Pratiquement, la direction prend maintenant à sa charge les frais d'admission, correspondant aux frais dits fixes. Mais les frais fixes devraient normalement être plus faibles dans les restaurants modernes des nouveaux bâtiments, surtout que la société de restauration choisie s'occupera des trois restaurants du site. Notons d'ailleurs qu'ils s'élèvent à 3,69€ par repas sur le restaurant d'OMEGAT. Avec le contrat actuel, les investissements concernant les installations du restaurant sont à la charge de la direction. La diminution des frais fixes peut aussi être masquée par une prise en charge de certains investissements par la société de restauration en lieu et place de la direction.

En bref, cette précipitation de la majorité du CE à répondre à la demande de la direction n'est pas favorable aux intérêts des salariés.

VENUE DE L'ÉTABLISSEMENT ATIS MEUDON

Les collègues de Meudon arrivent sur le site le 25 mai. La direction a indiqué en réunion de CE que les établissements ATIS Meudon et ATIS Saint-Ouen étaient regroupés en un seul établissement sur le plan comptable et financier depuis le 1^{er} avril. Toutefois, sur le plan social, la direction s'appuie sur un accord de prolongation des mandats des représentants élus du personnel de Meudon jusqu'à fin 2009, signé par CGC et CFDT, pour maintenir, même après le 25 mai, deux établissements distincts ayant chacun son CE et ses délégués du personnel. Or, les statuts collectifs des personnels de Meudon et de Saint-Ouen sont différents : notamment, **sur SIF, il y a trois jours de pont par an en plus des jours de congé, ce qui n'est pas le cas sur Meudon** et la subvention versée au CE de Meudon n'est que de 2% de la masse salariale. Sur le plan légal, s'il n'y avait pas d'accord entre la direction et les organisations syndicales, le personnel de Meudon devrait être tout simplement absorbé par l'établissement ATIS Saint-Ouen déjà existant sur le site au moment de son transfert et bénéficier ainsi du statut collectif du personnel d'ATIS Saint-Ouen. Il serait aussi possible d'organiser des élections anticipées juste après ce transfert de façon à ce que les choses se déroulent au mieux sur le plan de la démocratie (les élections sur ATIS Saint-Ouen sont prévues normalement en janvier

2010). Mais, la direction ne souhaite pas une harmonisation des statuts par le haut. La section FO SIF sera vigilante **pour que le personnel d'ATIS Saint-Ouen garde ses avantages acquis.**

POUR LE MAINTIEN D'UN ASSISTANT SOCIAL SUR LE SITE

La direction a indiqué qu'elle avait mis fin au contrat de l'assistant social sur le site pour faire appel au SIFSAT, association patronale qui assure déjà la médecine du travail. Or, le SIFSAT n'a pas encore finalisé le recrutement d'un assistant social. Il n'y a donc plus d'assistant social auquel le personnel puisse s'adresser pour les demandes de logement au titre du « 1% », entre autres. D'autre part, l'assistant social du SIFSAT tiendra ses permanences rue du Docteur Bauer à Saint-Ouen, ce qui est assez éloigné du site.

FO a demandé à la direction de rétablir le contrat avec l'assistant social qui intervient depuis longtemps sur le site, en faisant valoir qu'il était important que les relations de confiance déjà instaurées avec le personnel ne soient pas perdues.

LES SALARIES REFUSENT DE PAYER LA FACTURE DE LA CRISE !

Il y a eu en France 250 000 chômeurs en plus en trois mois ! Et les plans de licenciements se multiplient !

S'il est possible de débloquer 430 milliards d'euros pour les banques et les entreprises, il doit être possible de débloquer des fonds pour relancer la consommation, sauver les emplois, préserver les hôpitaux, l'Education Nationale, les services publics.

La confédération FO déclarait le 29 avril : "*Pour affirmer la solidarité de tous les salariés avec ceux qui perdent leur emploi, une journée de manifestations, même répétée, n'a pas suffi. Celles du 29 janvier et du 19 mars ont été des succès incontestés, mais le gouvernement et le patronat n'ont pas voulu les voir.*

FO considère qu'une nouvelle journée de manifestations ne fera pas reculer le gouvernement et qu'il s'agit maintenant de monter d'un cran dans le rapport de forces.

ELLE PROPOSE QU'UN APPEL A TOUS SOIT LANCE PAR LES HUIT ORGANISATIONS SYNDICALES POUR UN ARRET DE TRAVAIL NATIONAL DE 24 HEURES.

La réunion intersyndicale des huit organisations nationales du 4 mai dernier n'a pas retenu pour l'instant la proposition de FO.

Pourtant la surdité du gouvernement et du patronat ne laissent pas d'autre alternative aux salariés que la grève pour la défense de leurs revendications vitales !

L'unité des salariés avec leurs organisations syndicales est absolument nécessaire et urgente **pour le gel des licenciements dans le privé et l'arrêt des 30000 suppressions de postes dans le public !**

Pour tout contact : Charles MENET, délégué syndical FO, tél. 01 40 10 60 18; Xavier KREBS, délégué du personnel FO, p.6004; Yves STROBBE, délégué du personnel FO, p.6617.

Pour obtenir des informations complémentaires, consulter les sites Internet FO : www.force-ouvriere.fr (confédération), www.fo-metiaux.com (fédération de la métallurgie), www.uci-fo.com (Union des Cadres et Ingénieurs).